



# COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 02/06/2026  
Reçu en préfecture le 02/06/2026  
Publié le Département : ARDECHE  
ID : 007-200039832-20260601-D\_2026\_7\_5-DE-

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

**délibération :**  
**D\_2026\_7\_5**

Nombre de délégués en exercice  
: 32

Présents : 31

Votants : 32

**Objet : Adoption d'un  
Règlement Budgétaire et  
financier**

L' an deux mille vingt six, le lundi 01 juin à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Cévennes - Communauté de communes, 8 route du Vivarais Siège administratif R+2 à LES VANS, sous la présidence de Monsieur ROBERT Lionnel, Le Président.

Date de convocation du : 26 Mai 2026

**Titulaires** : Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame BASTIDE ESCHALIER Cathy, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Madame LASSALAZ-BORELLY Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur THIBON Pierre, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU -FROMENTIN Françoise, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel, Monsieur COMPAGNE Jacques, Madame CHALVET Eliane, Monsieur ROBERT Xavier, Monsieur COLOM-Y-CANALS François, Monsieur CAPIOD Thierry, Monsieur DESMARECAUX Jean-Philippe, Madame HOURS RAMPONT Cathy, Monsieur AUBANEL Jean, Madame CHAZE PLATON Géraldine, Monsieur LE ROUX Thierry, Monsieur AYGLON Philippe, Monsieur LAURANT Thierry, Madame MILLET Cécile, Madame BISCARAT Marie-Hélène, Monsieur PRADIER Eric, Monsieur BETTING Dominique

**Pouvoirs** :

Madame FOURNIER Claudine a donné pouvoir à Madame BISCARAT Marie-Hélène

**Absent(s)** :

**Excusé(s)** : Madame FOURNIER Claudine

**Secrétaire de Séance** : Madame Bérengère BASTIDE

Mme la Vice-présidente expose à l'assemblée que,  
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 4312-5 relatifs au règlement budgétaire et financier ;  
Vu la loi portant Nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe du 7 août 2015 ;  
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2321-3 et R. 2321-3 ;  
Vu la délibération de la Communauté de communes n°D\_2022\_7\_5 du 05 /09/2022 approuvant le passage à la M57 ;  
Vu le projet de règlement en annexe ;  
L'adoption d'un règlement budgétaire et financier (RBF) fixe le cadre et les principales règles de gestion applicables à la collectivité pour la préparation et l'exécution du budget.  
Il formalise et précise les principales règles de gestion financière qui résultent du code général des collectivités territoriales, de la loi organique relative aux lois des finances du 1er août 2001 et du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et des instructions budgétaires et comptables applicables aux collectivités.  
Il définit également des règles internes de gestion propres dans le respect des textes ci-dessus énoncés et conformément à l'organisation des services.  
Il renforce la cohérence et l'harmonisation des procédures budgétaires en vue de garantir la permanence des méthodes et des processus internes. Il vise également à vulgariser le budget et la comptabilité, afin de les rendre accessibles aux élus et aux agents non spécialistes, tout en contribuant à développer une culture de gestion partagée. Le présent règlement budgétaire financier évoluera et sera complété en fonction des modifications législatives et réglementaires ainsi que des nécessaires adaptations des règles de gestion.  
Toute modification de ce règlement, fera l'objet d'un vote par le conseil communautaire.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :**  
**APPROUVE le Règlement Budgétaire et Financier annexé à la présente délibération,**  
**DONNE tout pouvoir au Président pour assurer la mise en œuvre de cette décision.**

Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 02/06/2026

Reçu en préfecture le 02/06/2026

Publié le

ID : 007-200039832-20260601-D\_2026\_7\_5-DE

Le Président, M. Lionnel ROBERT



Emis le 01/06/2026, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le